

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 19 septembre 2024

Présidence : Sylvie VENTARD, Maire.

Présents : Mmes VENTARD Sylvie, GRYLIONAKIS Delphine et VOYE Catherine ; MM. ALEXANDRE Karl, AUDARD Jean-Baptiste, BONNOT Sébastien, CALABRE Mathieu et MOURON Jean-Pierre.

Excusés : BOULANGE Ludivine, JOLY Pascal (procuration à Mathieu CALABRE)

Absente : Mme CHARREAU Carine

Secrétaire de séance : M. Sébastien BONNOT

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 27 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I – Rénovation du toit de l'église

Un vasistas opaque auparavant sur le clocher de l'église est tombé le samedi soir 7 septembre en raison des forts vents. Une réparation d'urgence sera effectuée par l'entreprise GRAS.

Au regard de l'obsolescence du clocher de l'église et des chutes d'ardoise malgré des travaux ponctuels de consolidation partielle, des devis ont été sollicités.

Mme le Maire présente ceux-ci, à savoir l'installation d'un échafaudage spécifique par l'entreprise Les Hauteurs de Bourgogne pour 10 210 € HT, réfection de la charpente en chêne et des abats-sons par l'entreprise L'arbre à l'étrier pour un montant de 48 883,83 € HT avec dépose et repose d'ardoises par l'entreprise Le Toit de Bourgogne pour un montant de 63 183 € HT soit un total de 122 276,83 € HT et de 146 732,19 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve le projet de réfection du toit de l'église pour un montant de 122 276,83 € HT
- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 30 % et le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Patrimoine Communal Côte d'Or à hauteur de 30 %
- précise que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune en 2025
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du conseil Départemental au titre de ce projet
- atteste de la propriété communale de l'église.

II – Rénovation des trottoirs et entrée de village

Dans la continuité de réfection de la voirie et des trottoirs sur l'ensemble du village, le conseiller municipal chargé des travaux de voirie présente des devis relatifs à la réfection des trottoirs Rue de Corcelles et à la matérialisation de l'entrée du village côté Corcelles pour un montant de 56 654,40 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre et 8 voix pour

- approuve le projet de réfection des trottoirs Rue de Corcelles avec l'aménagement de l'entrée de village pour un montant 56 654,40 € HT
- sollicite l'aide de l'Etat au titre des amendes de police à hauteur de 25% de la dépense subventionnable et le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Voirie Communale Côte d'Or à hauteur de 50% jusqu'à 33 000 € HT puis 30% au-delà
- précise que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune en 2025
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du conseil Départemental au titre de ce projet
- atteste de la propriété communale de la voirie.

III – Travaux dans la salle des fêtes

La commission de sécurité, lors de son dernier passage, a sollicité le remplacement de la porte coulissante présente entre les 2 salles. Un devis pour une porte battante est présenté. Attache sera reprise avec le SDIS afin d'obtenir la validation et la conformité d'une telle installation avant signature du devis.

IV – SICECO et Redevance d'Occupation du Domaine Public

Considérant que les articles R2333-105-1, R2333-105-2, R2333-108, et R2333-114-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz ;

Considérant que le plafond de cette redevance fixé initialement par le Décret n°2015-334 du 25 mars 2015 a été modifié par le Décret n°2023-797 du 18 août 2023 et impose donc la prise d'une nouvelle délibération

Mme le Maire propose au Conseil Municipal :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT en précisant que la commune appliquera sur son territoire le plafond maximal autorisé par la réglementation en vigueur ;
- de dire qu'en cas de modification réglementaire des règles de calcul des Redevances d'occupation du domaine public liées aux chantiers provisoires de travaux relatifs aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux lignes ou canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz, il sera appliqué le taux maximum de RODP dite « provisoire » au profit de la commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz
- **D'APPLIQUER** le mode de calcul fixé par le CGCT, en précisant que celui-ci s'appliquera au plafond autorisé pour ces redevances par la réglementation en vigueur au jour de l'éligibilité de la perception de ces dernières.

V - Urbanisme

Mme le Maire relate la réunion qui s'est déroulée le mercredi 3 juillet avec le cabinet Berthet, M. Treillard chef de projet du SCoT et Ludovic Bourdin de la Communauté de communes pour la mise en conformité du PLU de la commune avec le SCoT. Il est préconisé la révision du PLU mais une déclaration de projet est en cours.

Après réflexions, le conseil municipal décide de solliciter les services de l'état pour déposer cette déclaration de projet.

VI - Informations et questions diverses

- **Sinistre sécheresse sur la salle des fêtes** : Un rapport a été reçu cet été. Différentes fissures ont bien été constatées mais ne résulteraient pas toutes de la sécheresse mais seraient consécutives à des fuites présentes sous le bâtiment. Il est donc nécessaire de faire faire des devis pour réparer le réseau fuyard.

- Mme le Maire fait part d'un courrier de la SAFER notifiant l'abandon d'exploitation de la parcelle ZC n°45 de 2 ha 67 a 46 ca par M. Pascal ADRY en raison d'attribution d'autres terres. La SAFER propose de chercher un nouveau preneur par mandat avec la commune de Savouges. Des informations seront sollicitées auprès de l'AMF pour valider la procédure.
- Mois du Film Documentaire : Diffusion le jeudi 14 novembre à 19h30.
- L'arbre de Noël se déroulera le week-end des 7 et 8 décembre.
- Les Vœux du Maire auront lieu le dimanche 12 janvier 2025.
- Affouages : Les garants de coupe prendront attache avec le technicien forestier pour déterminer sur quelle parcelle auront lieu les affouages pour l'hiver 2024 / 2025
- Un conseiller municipal fait part d'un problème de curage de fossé le long des parcelles ZB 32, 33, 34, 35, 36 et 38 exploitées par M. PAUTHIER Nicolas. Un courrier lui sera adressé lui notifiant que ce curage n'est pas de la compétence de la commune.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Liste des délibérations du conseil municipal du 27 juin 2024

| N° | Objet | Nomenclature ACTES |
|----|--|--------------------|
| 1 | Demande de subventions pour rénovation du toit de l'église | 7.5 |
| 2 | Demande de subventions pour rénovation des trottoirs et entrée de village Rue de Corcelles | 7.5 |
| 3 | SICECO et Redevance d'Occupation du Domaine Public | 7.4 |